Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_21-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 13/04/2026

Date de publication et d'affichage : 23/04/2026

Le lundi 20 avril 2026, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER.

Etaient présents :

Yohan BELLEGUIC, Typhaine BOCANDE, Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES.

Etaient absents excusés : Isabelle LAMOUR

Secrétaire de séance : Yohan BELLEGUIC

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-21 – DÉLÉGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Vu l'article L 2122-18 du CGCT,

Le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un adjoint. Cette délégation de fonctions s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées. Ainsi, le maire, malgré la délégation, conserve la faculté de se saisir de certains dossiers dans les matières déléguées et de les traiter à la place de cet adjoint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les délégations de ses fonctions aux adjoints comme suit :

- 1ère adjointe : Myriam GUENEUGUES : affaires sociales, scolaires, enfance et jeunesse ;
- 2ème adjoint : Mikael LE MENE : travaux, routes, bâtiments, urbanisme et embellissements ;
- 3ème adjointe : Fabienne MORVAN : finances et vie associative.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix « Pour »):

APPROUVE les délégations du Maire aux adjoints listées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_21-DE

AUTORISE le maire à :

- signer tout document s'y rapportant ;
- signer la délibération ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'au Trésor public.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Yohan BELLEGUIC